

Assemblée générale du 2 juillet 2014

Étaient présents :

Xavier Beillouët	président
Gérard Randon	vice-président
Jean-Paul Legéard	vice-président
Nathalie Bayard	secrétaire
Émilie Doucet	trésorière
Georges Wallerand	vérificateur aux comptes
Noël Mairot	professeur de danses de salon
Joël Castel	

Étaient excusés :

Paul Zaglia	président du comité UAICF EST
Saliha Mahjoub	secrétaire adjointe
Pierrette Bras	

Xavier Beillouët, président de Studiosrail'Danse, remercie les participants de leur présence à cette assemblée générale et tout particulièrement, Noël Mairot, professeur de danses de salon, dont les conseils techniques peuvent nous être très utiles.

1) approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de 2013

Ce compte-rendu a été adressé aux adhérents et mis en ligne sur le site de l'association. Aucune observation n'est parvenue à Studiosrail'Danse. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) rapport moral 2013

Le rapport moral a été adressé avec la convocation à cette assemblée générale. Aucune question n'est parvenue à l'association. A souligner que la baisse des adhérents concerne essentiellement les extérieurs ce qui a conduit à une inversion des proportions extérieurs/cheminots au profit des derniers. La perte d'effectifs est due au départ du professeur de Zumba ; il est en effet difficile de fidéliser des professeurs indépendants mais la gestion de professeurs salariés, notamment pour ce qui concerne les salaires, reste lourde pour des bénévoles, sauf si le CE de rattachement de Studiosrail, à savoir Paris-Est, acceptait d'apporter une aide logistique en ce domaine.

Noël Mairot regrette le faible taux de cheminots dans ses cours. Il informe par ailleurs l'AG que le CE Fret a ouvert ses propres cours de danses de salon pour les cheminots rattachés à ce CE et demande une participation peu élevée (environ 20 € par mois).

Les participants considèrent que, dans ces conditions, il devient difficile aux associations de lutter sur ce terrain, les moyens n'étant pas les mêmes. Cela a également été le cas sur Paris-Sud-Est où le CE de ce secteur avait ouvert des cours de peinture. Ainsi, d'un côté, des CE qui proposent les mêmes activités que les associations - même si pour l'instant cela reste marginal - entrant alors en concurrence avec les associations UAICF qui n'ont pas les mêmes moyens, loin s'en faut. D'un autre côté, des CE reprocheront aux associations leur faible taux de cheminots... La question est posée.

Enfin, pour ce qui concerne le dernier paragraphe du rapport moral, N. Bayard avait été présentée par l'association au conseil d'administration du comité UAICF Est et avait été élue suppléante. Le président général de l'UAICF lui ayant signifié que son élection n'était pas conforme aux statuts, elle a préféré démissionner, ne souhaitant pas placer le comité en porte à faux. Pour respecter l'article 14 a) des statuts types des associations UAICF, qui indique que :

« Sont éligibles au conseil d'administration :

- les membres actifs cheminots, en activité ou en retraite,
- les membres actifs ayants droit repris aux points a2 et a3 de l'article 7. »,

Concernant notre association, Mmes Mahjoub, Doucet et Bayard, salariées de l'UAICF, ont fait appel à candidature auprès des cheminots et ayants-droit pour les remplacer aux postes respectivement de secrétaire adjointe, trésorière et secrétaire. Une relance a été effectuée sans résultat. Pour ne pas pénaliser Studiosrail'Danse par leur départ et voir ainsi disparaître l'association, elles ont accepté de rester une année, laissant ainsi le temps aux personnes appartenant aux catégories suscitées de présenter leur candidature ou tout au moins d'y réfléchir.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3) rapport financier 2013

Le rapport financier a été adressé avec la convocation à cette assemblée générale. Aucune question n'est parvenue à l'association.

Les réserves de Studiosrail'danse augmentent peu à peu puisqu'il n'y a plus de professeurs salariés et que l'association n'a fait que peu de dépenses l'an dernier.

Les administrateurs de l'association sont bien conscients de cette situation et l'utilisation de ces réserves sera évoquée lors de l'étude du budget.

G. Wallerand, en qualité de vérificateur aux comptes élu de l'association, lit ensuite son rapport en séance ; il est joint en annexe 1.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4) budget 2014

Ce document, joint au rapport financier, a été adressé avec la convocation à cette assemblée générale. Aucune question n'est parvenue à l'association à son propos.

Cotisations : Studiosrail n'ayant plus de recettes liées aux cours, elle propose le maintien de la cotisation à 25 € pour les cheminots et assimilés et à 35 € pour les extérieurs. N. Mairot indique que Studiosrail a la cotisation la plus élevée avec Paris-Sud-Est et que cela risque de rebuter les adhérents. Il trouverait judicieux, compte tenu de la santé financière de l'association, de baisser la cotisation extérieure. N. Bayard n'est pas favorable à la baisse de la cotisation extérieurs car le but de l'UAICF n'est pas de faire un appel d'air envers ce public et cela n'entraînera pas de recrutement chez les cheminots. Après débat, il est proposé de baisser les cotisations cheminots et extérieurs de 5 €, soit 20 € pour les premiers et 30 € pour les seconds :

- 5 pour
- 1 abstention
- 1 contre

Les cotisations de 20 € et 30 € sont adoptées à la majorité pour l'année scolaire 2014/2015.

Enfin, Studiosrail fonctionne sur l'année scolaire et la plupart des adhésions se font à partir de septembre ; les personnes arrivant en mai et juin doivent alors s'acquitter de deux cotisations : une à leur arrivée et l'autre en septembre. Il est décidé que les personnes entrant dans l'association à compter du 1^{er} mai verront leur cotisation compter pour l'année scolaire suivante ; le règlement intérieur sera modifié en ce sens.

Plusieurs **opérations promotionnelles** seront prévues (voir point 5) : le poste « communication » est augmenté, mais nous demanderons une aide à ce sujet à notre CER.

La prévision de charges étant supérieure aux produits (- 1 415 €), Studiosrail fera appel à ses réserves.

E. Doucet précise que chaque année, l'association peut se faire rembourser une partie du matériel acquis et il serait bien que les professeurs fassent régulièrement remonter leurs besoins aux responsables (annexe 2).

Le budget amendé est approuvé à l'unanimité et joint en annexe 3.

5) activités de l'association

- **relance des cours pour l'année scolaire 2014/2015**
- **communication**

Studiosrail'Danse a reçu deux candidatures de professeurs : un pour le Qigong, l'autre pour la danse de salon, cabaret... Saliha Mahjoub contactera ces deux professeurs afin de les rencontrer. Cela devra se faire assez rapidement de façon à ce que nous puissions lancer nos activités.

Noël Mairot est réticent quant à accepter au sein de l'association un second professeur de danses de salon. Cependant, ce second professeur pourrait proposer des cours sur des créneaux non occupés par N. Mairot notamment à Noisy-le-Sec.

Il indique que Lucia Mairot, qui donne actuellement des cours de danses le vendredi soir, pourrait également proposer une activité "Relaxation / Gestion du stress" le mercredi de 12 h 15 à 13 h 15. Par contre, les cours de Bollywood du vendredi seront remplacés par des cours de « West Coast Swing », les premiers ne marchant pas très bien.

Nous proposons le planning suivant (à confirmer en fonction des disponibilités des professeurs) :

- Paris :
 - lundi
 - soir : Qigong
 - mardi
 - midi : pilates
 - après-midi : danse rythmique
 - soir : zumba
 - mercredi
 - midi : relaxation/gestion du stress
 - soir : cabaret
 - jeudi
 - soir : danses de salon
 - vendredi
 - soir : danses en ligne/Qigong/zumba
- Noisy-le-Sec :
 - lundi
 - soir : Qigong
 - mardi
 - soir : danses de salon
 - mercredi
 - après-midi : danses enfants
 - soir : zumba
 - jeudi
 - soir : Qigong
 - vendredi
 - soir : zumba
 - samedi
 - après-midi : stage de danses par roulement avec les différents professeurs

Outre les deux candidatures reçues, nous lancerons des annonces pour rencontrer plusieurs professeurs qui pourraient être intéressés pour travailler à Studiosrail.

Sur le plan de la communication, Studiosrail s'efforcera d'être plus présent que l'an dernier avec le programme suivant :

- refonte du site internet (fin août)
- mise à jour du blog (Saliha Mahjoub)

- affiche générale sur l'activité (annexe 4)
- flyers
- articles : échos du Nord, Vie du Rail, revues des CE et CER parisiens...
- demande de partenariat avec les CE et CER parisiens (projet de lettre en annexe 5) :
 - prise en charge totale ou partielle des cheminots ressortissants des CE pour les cours (estimation pour le coût unitaire : 175 € pour 1 hde cours hebdomadaire)
 - diffusion de la communication Studiosrail : revues, site
 - envoi par diffusion électronique des annonces Studiosrail aux cheminots via les CE
 - demande de code d'accès pour consulter le site internet du CE de Paris-Est
- sensibilisation des cheminots de l'association pour du « bouche à oreille »
- serviettes de sport au logo « Studiosrail'Danse »

Enfin, Studiosrail va lancer une enquête pour les salarié(e)s du 9 rue du Château-Landon afin de connaître leurs souhaits quant aux activités que Studiosrail pourrait leur proposer (annexe 6).

Pour les opérations promotionnelles, nous en prévoyons trois : une en octobre sur le même modèle que celle de l'an dernier (un mois de cours gratuit pour les cheminots et assimilés), une en mars pour les adhérents qui nous sont restés fidèles pendant deux années consécutives, et la troisième et dernière opération en juin, sur le même modèle que celle d'octobre, sous réserve du paiement de la cotisation.

Pour conclure, la fiche d'inscription 2014/2015 est mise à jour (annexe 7).

6) élection du bureau

Nom	Responsabilité	Candidature	Résultat
Xavier Beillouët	Président	se représente	Réélu à l'unanimité
Gérard Randon	Vice président	se représente	Réélu à l'unanimité
Joël Castel	Vice président	se présente	élu à l'unanimité
Émilie Doucet	Trésorière	se représente	Réélue à l'unanimité
Jean-Paul Legeard	Trésorier adjoint	se présente	élu à l'unanimité
Nathalie Bayard	Secrétaire	se représente	Réélue à l'unanimité
Saliha Mahjoub	Secrétaire adjointe	Se représente	Réélue à l'unanimité

7) désignation des vérificateurs aux comptes pour 2013

G. Wallerand se représente à ce poste ; il est réélu à l'unanimité.

8) désignation des membres de droit

Pas de nouvelle à ce sujet. Un courrier sera adressé à M. Beurain, secrétaire du CER SNCF de Paris-Est, lui demandant de désigner non seulement un membre de droit mais également un vérificateur aux comptes (annexe 8).

9) questions diverses

- *utilisation du studio de Noisy-le-Sec pour d'autres associations que Studiosrail (ping-pong)*
- *utilisation du studio de Paris pour les associations de bridge et de scrabble (demande de M. Caignard, président du comité des services centraux)*

Aujourd'hui, Studiosrail'Danse est contactée par des associations privées de leurs locaux pour diverses raisons et qui souhaiteraient utiliser ponctuellement les siens. Cette situation résulte de la politique de l'entreprise qui vise à récupérer les m² sociaux qu'elle a dû transférer aux CE en 1986, en application des dispositions du Code du travail. La question est de savoir si la SNCF, conformément à la loi, redonne aux CE l'équivalent des locaux dont elle reprend possession, soit en m² sociaux, soit en espèces sonnantes et trébuchantes.

Selon les informations qu'il a recueillies à ce propos, lors de la tournée 606 à Noisy, G. Wallerand a cru comprendre que le théâtre de Bondy et ses annexes qui hébergeaient nombre d'associations cheminotes avaient été vendus par la SNCF à la municipalité. Ensuite, les trois quarts du produit de cette vente auraient été reversés au CER SNCF de Paris-Est.

Dans ces conditions est-il normal que le CER n'ait rien fait pour reloger le club USCF de ping-pong qui, du jour au lendemain, s'est retrouvé sans local et qui frappe aujourd'hui à la porte de Studiosrail pour pouvoir survivre ? Mutualiser les locaux, pourquoi pas ? Encore faut-il que les CER jouent le jeu de la transparence et ne spolient pas le mouvement associatif par des choix financiers qui le vouent à sa disparition.

En conséquence, Studiosrail'Danse vote à l'unanimité contre l'utilisation commune de la salle avec le ping-pong, le bridge et le scrabble.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Xavier Beillouët

La Secrétaire
Nathalie Bayard

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION STUDIO'RAIL DANSE
RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que vous m'avez confiée, j'ai procédé au contrôle des comptes de l'association Studiosrail'danse pour l'exercice financier 2013.

Pour ce faire, ont été mises à ma disposition toutes les pièces comptables relatives à cet exercice et j'ai eu toute latitude de les consulter. L'ordonnement des chèques est strictement respecté facilitant ainsi le suivi des dépenses et de leurs régularisations. Ainsi, j'ai constaté que chaque dépense avait donné lieu à un justificatif rédigé en bonne et due forme.

Le bilan de fin d'année figurant sur le rapport annuel 2013 correspond bien aux écritures et les réserves de l'association sont bien celle qui figurent sur ce document de synthèse.

En conséquence, je vous invite, Mesdames et messieurs à donner quitus à votre trésorière et approuver sans réserve le rapport financier proposé à votre agrément. De plus, vous pouvez remercier et féliciter votre trésorière pour le sérieux et le professionnalisme dont elle fait preuve dans la gestion de votre portefeuille.

Merci de votre attention.

Le vérificateur aux comptes
Georges WALLERAND

DEMANDE DE MATERIEL

nom du professeur	
discipline	
cours concerné(s)	
motif de la demande	
matériel	
devis	
observations	

joindre tout document utile à la demande.

date :

signature :

Réponse de l'association :

--

UMGPN- STUDI ORAIL DANSE: BUDGET 2014

P R O D U I T S	7560 - COTISATIONS			1 505,00 €
		<i>prix unitaire</i>		
	7560-1 Cheminots ou familles de cheminots :	20 €	800,00 €	
	7560-2 Extérieurs :	30 €	690,00 €	
	7560-3 sympathisants :	15 €	15,00 €	
	SUBVENTIONS EN PROVENANCE :			790,00
	a) de l'UAICF	7400 - Fonctionnement	400,00 €	
		7401 - Matériel	390,00 €	
		7402 - spéciale Microfer	- €	
		7710 - Exceptionnelles	- €	
b) du C.E.R.	7404 - Matériel	- €		
	7406 - Autres	- €		
c) 7410 - des municipalités		- €		
d) 7411 - des organismes extérieurs		- €		
7780 - AVANCES - PRETS			- €	
7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS			220,00 €	
AUTRES PRODUITS			- €	
	7240 - Rembt frais de transport pour manif. UAICF	- €		
	7245 - Manifestations pour le compte de tiers	- €		
	7250 - Participations individuelles aux frais de manifestations	- €		
	7788 - Recettes diverses	- €		
	7781 - Dons	- €		
	7180 - Abonnements	- €		
	7060 - paiement des cours :	- €		
Déficit couvert par un appel aux fonds de Studiorail'Danse				1 415 €
TOTAL DES PRODUITS			A	3 930,00 €
C H A R G E S	6581 - FRAIS DE MANIFESTATIONS, EXPOSITIONS, CONCOURS...		100,00	100,00 €
	COTISATIONS			53,00 €
		6280 - U.A.I.C.F.	53,00 €	
		6281 - Autres	- €	
	REMBOURSEMENTS			- €
		6781 - Prêts	- €	
		6782 - Avances	- €	
	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION			1 852,00 €
		6584 - Assemblées et réunions	70,00 €	
		6585 - Assemblée générale du comité	157,00 €	
		6250 - Transport	- €	
		6060 - Secrétariat (fournitures de bureau...)	75,00 €	
		6150 - Entretien et réparation du matériel	- €	
		6160 - Assurances	- €	
		6262 - Poste et télécommunications	50,00 €	
	6230 - Publicité	1 500,00 €		
	6231 - Editions de revues	- €		
	6300 - Impôts et taxes	- €		
	6400 - Salaires des professeurs	- €		
6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT			400,00 €	
6180 - ABONNEMENTS - REVUES			- €	
6780 - DIVERS (nettoyage)			1 525,00 €	
TOTAL DES CHARGES			B	3 930,00 €
résultat de l'exercice 2014 (A-B)			C	- €



Studiorail Danse

les cours

danses de salon : salsa, rock, valse...
danses latines
danses rythmiques
cabaret
zumba
qigong
relaxation, gestion du stress
pilates
danses enfants...

les studios

à Paris 10e, 9 rue du Château-Landon
6e étage (Château-Landon, gare du Nord
ou gare de l'Est)

à Noisy-le-Sec (en gare)
6 rue de la Gare (gare de Noisy-le-Sec)

<http://studiorail.uaicf.asso.fr>

01 42 09 25 91 - 01 40 16 05 00

01 42 09 78 55

717 192 - 715 563

cotisations :
20 € cheminots
30 € extérieurs
+ cours



Studiorail'Danse - UMGPN

Paris, le 7 juillet 2014

aux CE et CER SNCF parisiens

Monsieur le Secrétaire,

Vous connaissez certainement notre association, Studiorail'Danse – UMGPN, affiliée à l'UAICF et dépendante du CER SNCF de Paris-Est. Nous agissons ainsi dans le domaine de la culture en proposant aux cheminots et à leurs familles, ainsi qu'au personnel des CER et CCE, des cours de danses. Pour nous développer et enrichir nos activités au bénéfice des cheminots, l'aide des CE et CER nous est indispensable. Elle peut revêtir plusieurs formes :

- prise en charge totale ou partielle des cheminots ressortissants des CE pour les cours (estimation pour le coût unitaire : 175 € pour 1 hde cours hebdomadaire) ;
- diffusion de la communication Studiorail : revues, site... ;
- envoi par diffusion électronique des annonces Studiorail aux cheminots via les CE ;
- demande de code d'accès pour consulter le site internet du CE.

Ainsi, outre cette demande, nous prévoyons trois campagnes promotionnelles tout au long de l'année scolaire 2014/2015 :

- une en octobre : cours gratuit pour les cheminots et leurs familles sous réserve du paiement de la cotisation,
- une en mars qui récompensera les cheminots fidèles à l'association depuis 2 années continues,
- enfin, une en juin, pendant laquelle les cheminots et leurs familles pourront – toujours sous réserve du paiement de la cotisation – venir essayer l'ensemble des cours qu'ils souhaitent.

Ces campagnes promotionnelles sont destinées à nous faire connaître et à développer nos activités en direction des cheminots en les incitant à pratiquer une activité physique dans une association cheminote. C'est pourquoi, afin de nous aider dans cette démarche, nous demandons la diffusion de l'information dans toutes les revues ou le site internet du CER SNCF et nous vous apporterons les visuels créés à cette occasion.

Bien entendu, outre une aide ponctuelle liée à l'événement, nous vous prions de bien vouloir étudier la possibilité de rembourser aux cheminots de votre CER un an de cours à raison d'une heure par semaine ; le coût de l'opération est estimé à environ 175 €.

Nous ne doutons pas du soutien du CER, vital pour les associations cheminotes, afin qu'elles puissent se développer et perdurer dans le monde cheminot.

Enfin, je conclurai ce courrier en attirant votre attention sur le fait que la modicité de la somme restant à la charge du cheminot, soit 20 € d'adhésion, permettrait à tous les cheminots, les moins aisés comme les plus aisés, de bénéficier d'une activité.

Croyez, Monsieur le Secrétaire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Xavier Beillouët

Studiorail'Danse - UMGPN

ENQUETE

Studiorail'Danse est une association loi 1901 sans but lucratif, affiliée à l'UAICF (Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français). Nous menons actuellement une enquête pour connaître quels seraient les souhaits et les vœux des personnes travaillant ou habitant à proximité du 9 rue du Château-Landon afin que nous puissions leur proposer des activités en danses ou gym d'entretien les plus adaptées à leur demande. Remplir ce questionnaire ne vous engage pas, mais nous aiderait fortement à développer nos activités.

Nom : Prénom :

Tél. : Courriel :

1. à quelle catégorie appartenez-vous ? (cheminot, personnel CE, CCE, sociétés d'agents, ayants-droit) :
.....
2. dans quel service êtes-vous ?
3. quels sont vos jours travaillés dans le bâtiment ?
4. indiquez votre temps de coupure et vos heures de coupure ?
5. à quelle heure finissez-vous votre travail le soir ?
6. quel serait votre budget maximum par heure de cours ?
7. indiquez ci-dessous à l'aide du tableau la ou les activités que vous aimeriez pratiquer, le ou les jours, la plage horaire qui vous intéresserait ?

activités	jours	plage horaire

Divers :
.....
.....

à retourner à l'adresse ci-dessous ou à renvoyer par mail avant le 31 décembre 2015

Inscription septembre 2014 - 2015

ELEVE

Nom Prénom

Date de naissance : n° caisse de prévoyance:

Adresse

.....

Téléphone

email

Cheminot Cheminot ayant droit Assimilé * Extérieur SNCF

Indiquez votre CE de rattachement ou votre société d'agents :

pour les ayant-droits

indiquez le numéro de caisse de prévoyance de votre conjoint :

* assimilés : personnel des CE SNCF, du CCE, des sociétés d'agents

STUDIO/DISCIPLINES

Studio	discipline	jour	heure	choix

TARIFS - SEPTEMBRE 2014/JUIN 2015

Cotisation à l'association due pour tous les cours :

	adhésion
cheminots, ayants-droit et personnel assimilé	20 €
extérieurs	30 €

IMPORTANT : en cas d'absence, l'élève s'engage à prévenir son professeur au minimum la veille du cours. Sinon, le cours sera dû au professeur.

Les tarifs des cours figurent sur notre site internet. En cas de doute, n'hésitez pas à nous appeler.

REGLEMENT

cotisation€
------------	--------

- Chèque(s) à l'ordre de l'UMGPN
- Espèces (paiement en une seule fois)
- Documents à fournir : Certificat médical obligatoire

BENEVOLAT

- Je souhaite m'investir dans l'association (rayer les mentions inutiles)
- je suis cheminot(e) et souhaite me présenter à un poste du bureau (rayer les mentions inutiles) :
- président(e)
 - vice-président(e)
 - secrétaire
 - secrétaire adjoint(e)
 - trésorier(e)
 - trésorier(e) adjoint(e)

- Je ne souhaite pas m'investir dans l'association.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association, qui m'a été remis avec la fiche d'inscription, et par ma signature, j'accepte toutes les conditions indiquées dans ce règlement.

Date : **Signature** :

Studiorail'Danse - UMGPN

Paris, le 7 juillet 2014

Monsieur BEAURAIN
Secrétaire du CER SNCF de Paris-Est
162 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

Monsieur le Secrétaire,

Comme le précise l'article 7 c) des statuts des associations de l'UAICF, un membre de droit doit être désigné par le CER SNCF sur lequel est rattaché l'association. De même, selon l'article 21, 5^e paragraphe, le CER SNCF doit également désigné un vérificateur aux comptes qui sera pris en dehors du conseil d'administration de l'association.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir désigner :

- un membre de droit
- un vérificateur aux comptes

et nous communiquer leurs coordonnées.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Xavier BEILLOUËT